



Mai 2022

Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2021

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats.....	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultat de souscription.....	14
A.3. Résultat des investissements	15
A.4. Résultat des autres activités	17
A.5. Autres informations	17
B. Système de gouvernance	18
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.4. Contrôle interne	33
B.5. Fonction d'audit interne.....	36
B.6. Fonction actuarielle.....	37
B.7. Sous-traitance	37
B.8. Autres informations	38
C. Profil de risque	39
C.1. Risque de souscription	39
C.2. Risque de Marché.....	45
C.3. Risque de Contrepartie	49
C.4. Risque de liquidité.....	50
C.5. Risque opérationnel	51
C.6. Autres risques.....	52
C.7. Autres informations	53
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	54
D.1. Actifs.....	55
D.2. Provisions techniques	58
D.3. Autres passifs	62
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	63
D.5. Autres informations	63
E. Gestion du capital	64
E.1. Fonds propres	64
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	66
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 70	70
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	70
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	70
E.6. Autres informations	70

Annexes..... 71

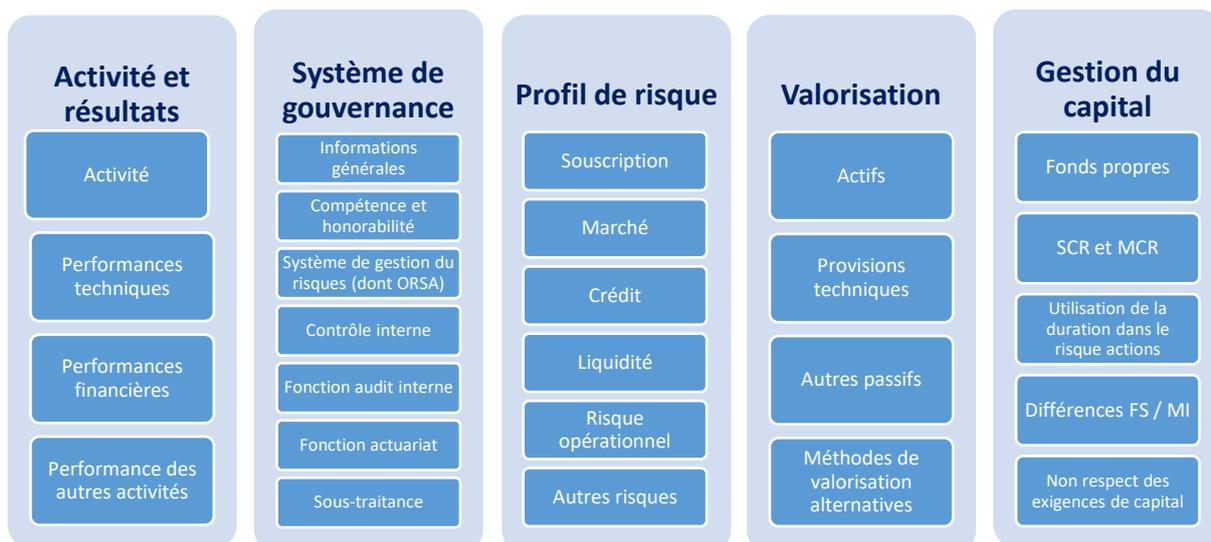
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les Actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales et participations qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie (en France ainsi qu'au Portugal et en Pologne à travers deux succursales) et Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam. Le Groupe exerce également une activité de courtage à travers ses filiales AssurOne, Twinséo et Réassurez-moi.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Vie
- une famille de produits de prévoyance Non-Vie
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 79,4 % du total des provisions techniques d'assurance du Groupe (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le Chiffre d'Affaires total de l'activité Assurance atteint 520 M€, en hausse de 1,8% par rapport à l'an dernier. La charge de prestations incluant la charge de provision pour sinistres est en hausse de 3,2%. La reprise de provisions mathématiques et techniques est en recul de 10,7%. Enfin, les frais nets de l'activité Assurance sont en hausse de 4,7% par rapport à 2020, hausse qui s'explique par une année 2020 exceptionnellement faible en terme de frais suite aux périodes de confinement.

Le montant des placements en valeur nette comptable a très légèrement augmenté en 2021 (+0,8%). Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. Les produits financiers courants ont progressé (+7,4%) en raison d'un rebond des revenus du portefeuille d'actions après la chute observée en 2020, ainsi que d'un effet favorable des écarts de change. En parallèle, la baisse des revenus obligataires constatée ces dernières années s'est fortement ralentie en 2021. Le montant des plus-values réalisées sur les portefeuilles d'actions a également progressé (+8,1%), ce qui représente une consommation de 3,41% du stock cumulé de plus-values latentes (actions + immobilier) de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

L'année 2021 est une année de fort rebond de la performance économique, technique et financière qui ne tient pas seulement à ce qu'elle succède à une année 2020 atone, mais surtout au fait que la solidité des fondamentaux du Groupe lui a permis d'être au rendez-vous de la reprise et d'en bénéficier.

L'évolution favorable des marchés financiers en 2021 a aussi constitué un moteur de performance important, avec néanmoins une consommation de plus-values très limitée. 2021 a toutefois soulevé une difficulté globale dans la conduite des activités en partenariats : re définition du « business model » en marque blanche challengé par les nouvelles exigences du partage des marges de ce canal et nouvelles affaires en partenariats contrariées dans le contexte d'un marché de l'emprunteur en essoufflement sur l'année.

En 2021, le Groupe a acquis le courtier Réassurez-moi dont l'activité est le conseil en assurance via une plateforme en ligne.

Enfin les travaux de cadrage du septième Projet d'Entreprise Groupe (PE7) se sont poursuivis tout au long de l'année. Chaque entité du Groupe a défini ses objectifs, ses axes majeurs de transformation, et déterminé les feuilles de route pluriannuelles. Ces travaux ont été validés par leurs instances de gouvernance respectives et ont donné lieu à un lancement formel du PE7 à l'occasion d'une convention réunissant tous les collaborateurs du Groupe.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'année 2021 avec la démission d'un administrateur, M. Stéphane Gaullier, en raison d'une mutation professionnelle à l'étranger. La nomination

d'un nouvel administrateur sera proposée au vote de l'Assemblée Générale de la Société Centrale Prévoir en 2022.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et Systèmes d'Information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Le risque de marché demeure largement prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 91% de la somme de l'ensemble des risques, contre 86% en 2020. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a fortement progressé, de près de 10%. Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable, aussi l'évolution des valeurs de réalisation provient principalement des effets de marché. On notera la très forte progression des plus-values latentes sur actions, reflet de la hausse des marchés sur l'exercice. La valeur de réalisation du parc immobilier est de nouveau en hausse suite à la mise à jour des expertises alors que, pour le portefeuille obligataire, la hausse des taux initiée en 2021 pèse sur la valorisation.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 6% du SCR.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 consiste, dans une première étape, à agréger les comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation et des opérations intra groupe, puis, dans une seconde étape, à appliquer les principes de valorisation de la norme Solvabilité 2 aux différents postes du bilan. Le bilan prudentiel ne peut donc pas être comparé aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Ils concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques de Prévoir-Vie, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs (Best Estimate), quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

L'actif du bilan prudentiel progresse en raison de la hausse des plus-values latentes sur les investissements. Les placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 777 M€ en 2020 à 6 370 M€ en 2021. Les provisions techniques Vie (Best Estimate et marge de risque), évaluées selon les normes solvabilité 2, baissent de 1,3 % entre 2020 et 2021, passant de 4 179 M€ à 4 125 M€. L'évolution s'explique notamment par la hausse du taux d'actualisation, effet atténué par l'augmentation des participations aux bénéficiaires futures projetées dans le Best Estimate (hausse des taux et augmentation du stock de plus-values latentes). De même, la marge de risque vie diminue en raison de la hausse du taux d'actualisation. Les provisions techniques non-vie sont en légère augmentation (+2,5 M€).

Au final, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en forte progression : 2 025,4 M€ à fin 2021 contre 1 536,5 M€ en 2020.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et de la filiale située hors espace européen. Ces fonds propres s'élèvent à 1 936 M€ à fin 2021 (+32,7%).

Le capital de solvabilité requis s'établit à 830,2 M€ contre 551,9 M€ à fin 2020, soit une hausse importante de 50,4% sur la période. Le SCR de marché brut progresse de 432 M€ (+38%), principalement en raison de l'augmentation du SCR actions : la hausse des marchés actions a entraîné une forte augmentation de l'assiette mais aussi du niveau du choc de marché réalisé à travers l'évolution du Dampener. Le SCR de souscription brut de l'activité vie est également en hausse (+25%) alors que le SCR de souscription santé baisse légèrement (-7%) : le choc de rachat qui était porté par le SCR de souscription Santé l'an passé est porté par le SCR de souscription Vie en 2021. Ainsi le SCR avant absorption par les provisions techniques et les impôts passe de 1 190 M€ à 1 630 M€ (+37%). Malgré une légère augmentation de l'effet d'absorption par les provisions techniques pour l'entité d'assurance-vie et de l'absorption par les impôts différés, la hausse du SCR net demeure conséquente.

En 2021, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 233%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR. En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 223%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2020 s'élevait à 264% (248% hors PPB admissible).

En dépit de la hausse significative des fonds propres prudentiels (+477 M€), le ratio de couverture se replie de 31 bp. Cela traduit le fait que les fonds propres admissibles ont proportionnellement progressé de manière moins importante que le SCR. Mais si l'on considère l'excédent de fonds propres au-delà du SCR, ce surplus a bien progressé en 2021 pour s'élever à 1 105 M€ contre 907 M€ fin 2020.

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

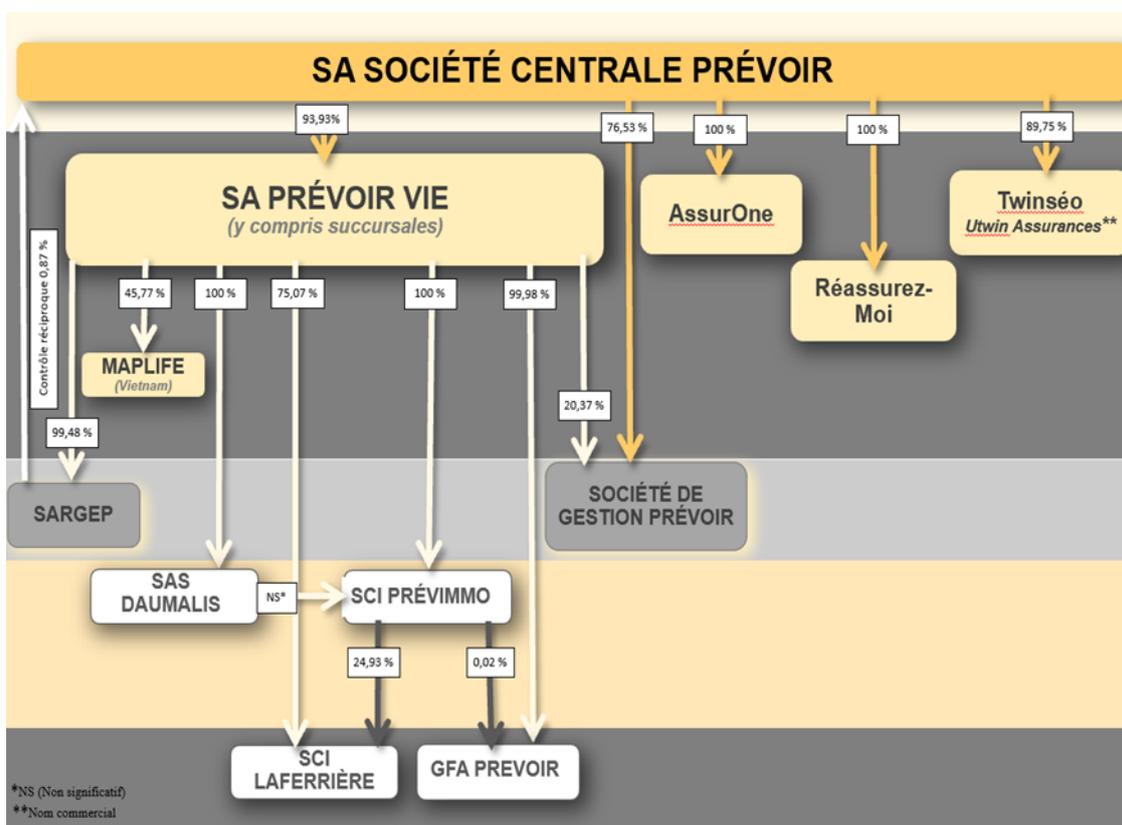
La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales (à l'exception de MapLife au Vietnam qui dispose de son propre comité) ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie ;
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2021

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2021 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR



Structure juridique du Groupe Prévoir

La principale évolution survenue dans la structure du Groupe en 2021 consiste en l'acquisition en janvier 2021 de la société de courtage Réassurez-Moi par la Société Centrale Prévoir.

A.1.4. Filiales et participations de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2020, la Société Centrale Prévoir détient directement ou indirectement des participations dans les entités ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA Prévoir Vie	Assurance	93,9%
Société de Gestion Prévoir	Gestion d'actifs	96,9%
SCI Laferrière	Immobilier	100,0%
SCI Previmmo	Immobilier	100,0%
SAS Daumalis	Immobilier	100,0%
SARGEP	Gestion d'actifs	99,5%
Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	Assurance	45,8%
GFA Prévoir	Autres	100,0%
AssurOne Group	Courtage	100,0%
Tw inséo	Courtage	89,8%
Réassurez-Moi	Courtage	100,0%

Filiales significatives

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

En France¹, à fin 2021, le Groupe est agréé pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accidents
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe s'appuie sur un portefeuille « réseau de salariés » et sur une activité "Partenaires" avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 20,6 % du chiffre d'affaires total de Prévoir-Vie en 2021, en recul de +1,2 pt par rapport à 2020.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Ces familles de produits, toutes générations de taux confondus, représente 17,1% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

Cette famille représente 79,4% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le portefeuille du Groupe comprend également :

- des rentes viagères et certaines en cours de service ;
- des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
- des provisions pour des contrats en instance de règlement.

Le tableau ci-après détaille les encours entre engagements vie et non vie sur les deux derniers exercices.

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

En milliers d'euros	Encours (*) 2021	Encours (*) 2020	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 942 837	2 964 725	-21 888	-0,74%
Dont contrat à primes uniques	1 561 821	1 579 234	-17 413	-1,10%
Dont contrats à primes périodiques	1 381 016	1 385 491	-4 475	-0,32%
Supports en Unités des Comptes	30 281	17 768	12 513	70,43%
Prévoyance	420 181	421 203	-1 022	-0,24%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	131 404	124 118	7 285	5,87%
Total Vie	3 524 703	3 527 814	-3 112	-0,09%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	46 254	39 732	6 521	16,41%
Provision mathématique des rentes	18 215	16 485	1 730	10,49%
Provision pour risque croissant	154 821	144 734	10 087	6,97%
Autres provisions d'assurance non vie	1 413	1 854	-441	-23,79%
Total Non Vie	220 702	202 805	17 897	8,82%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 745 405	3 730 619	14 786	0,40%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR.

Mouvements de portefeuille

La diminution de 3,1 M€ (-0,09%) en 2021 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient :

- des contrats d'épargne à primes uniques (-17,4 M€) : la collecte nette (avant déduction des chargements) des contrats de -35 M€ à laquelle s'ajoute les intérêts et participation nets crédités de +14 M€ explique cette variation négative.

- des contrats d'épargne à primes périodiques (-4,5 M€) : l'an passé, les provisions épargne à primes périodiques progressaient. En 2021, le chiffre d'affaires diminue notamment suite à l'arrêt de la commercialisation du produit retraite Madelin et les rachats sont en hausse tant en nombre qu'en montant moyen d'où une reprise de provisions.

- des contrats de Prévoyance (-1 M€) : en 2020, les provisions des contrats de prévoyance progressaient de 2,2 M€. Le recul constaté sur 2021 s'explique par la hausse des prestations décès en 2021 sur les produits Vie Entière les plus anciens de la gamme, par l'arrivée au terme de la période de paiement des primes pour la première génération du produit Vie Entière à paiement temporaire et enfin par une dotation plus faible aux provisions sur les produits commercialisés suite au nombre d'affaires nouvelles limité en 2020 (impact des confinements).

- de l'évolution des autres provisions, dont notamment une dotation supplémentaire à la Provision pour Participation aux Bénéfices et une hausse des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie progressent de +17,9 M€ (+8,82%). Cette progression provient :

- de la hausse des provisions pour sinistres à payer de +6,5 M€, générée en partie par le perfectionnement des estimations des provisions de sinistres sur le produit emprunteur ADP April et par la hausse du volume de sinistres incapacité/invalidité sur la clientèle PRO.

- de la hausse des provisions pour risques croissants de +10,1 M€ issue de la dotation élevée aux produits dépendance non encore à maturité.

- de la hausse des provisions mathématiques des rentes de +1,7 M€ expliquée par l'accroissement du portefeuille de rentiers dépendants.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 520,3 M€ (dont 385,5 M€ au titre des engagements Vie et 134,9 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2021	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	39 519	7,59%
2 - Assurance de protection du revenu	63 517	12,21%
29 - Assurance maladie	29 819	5,73%
30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	310 138	59,60%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	7 129	1,37%
32- Autres	64 465	12,39%
33 - Rentes	0	0,00%
35 - Réassurance maladie	2 025	0,39%
36 - Réassurance vie	3 737	0,72%
Total	520 348	100,00%

* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes de la filiale d'assurance au Vietnam qui n'est pas traitée en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figure toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2

Le chiffre d'affaires Vie est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire et recevant de la participation aux bénéficiaires. Les produits ne recevant pas de participation aux bénéficiaires, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire, sont classés en Lob 32. Il s'agit des produits/garanties de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie de Prévoir-Vie est toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie (Lob 30, Lob 31, Lob 32 et Lob 36) passe de 380,2 M€ en 2020 à 385,5 M€ en 2021. Cette hausse de 1% provient essentiellement des contrats d'épargne à versements libres (+12 M€) dont l'encaissement avait fortement baissé en 2020 à la suite de la crise sanitaire. Ce chiffre d'affaires des contrats à versements libres reste à un niveau en deçà de celui précédent la crise, conformément à l'orientation stratégique de Prévoir-Vie. Cette hausse est atténuée par le recul du chiffre d'affaires du produit d'assurance de prêt ADP April (-5,9 M€) qui n'est plus commercialisé.

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi deux produits de type assurance de prêt) ;

- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- et une ligne d'activité de réassurance maladie (Lob 35). Depuis 2017, le Groupe réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

Le chiffre d'affaires Non Vie progresse de 3,9 M€ par rapport à 2020 (+3%). Cette progression est liée aux produits Frais de soins Partenaires et Réseau Salariés (+6,2 M€), aux produits de prévoyance commercialisés par le Réseau Salariés (+0,44 M€ sur la prévoyance des actifs et des PRO, et +0,46 M€ sur la prévoyance des seniors), atténuée par le recul du chiffre d'affaire non vie emprunteur et autres risques partenaires (-3,2 M€) lié à un marché difficile sur l'emprunteur et au ralentissement de la production de SPvie et Filiassur.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

L'année 2021 est une belle année pour le Groupe Prévoir, une année de fort rebond de la performance économique, technique et financière qui ne tient pas seulement à ce qu'elle succède à une année 2020 atone, mais surtout au fait que la solidité de ses fondamentaux lui ont permis d'être au rendez-vous de la reprise et d'en bénéficier (hausse du chiffre d'affaires net² du Groupe de 8,7% en 2021 et son résultat net de 31,8%). Chacun des 3 métiers du Groupe, à savoir, l'assurance, le courtage et l'asset management, ont enregistré une amélioration très nette tant de leur activité que de leur résultat net, dans un contexte de maîtrise continue de leurs coûts.

Par ailleurs, l'évolution favorable des marchés financiers en 2021 a aussi constitué un moteur de performance important, avec néanmoins une consommation de plus-values très limitée.

2021 a toutefois soulevé une difficulté dans la conduite des activités en partenariats : re définition du « business model » en marque blanche challengé par les nouvelles exigences du partage des marges de ce canal et nouvelles affaires en partenariats contrariées dans le contexte d'un marché de l'emprunteur en essoufflement sur l'année.

En 2021, le Groupe a acquis le courtier Réassurez-moi dont l'activité est le conseil en assurance via une plateforme en ligne.

Enfin les travaux de cadrage du septième Projet d'Entreprise Groupe (PE7) se sont poursuivis tout au long de l'année. Chaque entité du Groupe a défini ses objectifs, ses axes majeurs de transformation et déterminé les feuilles de route pluriannuelles. Ces travaux ont été validés par leurs instances de gouvernance respectives et ont donné lieu à un lancement formel du PE7 à l'occasion d'une convention réunissant tous les collaborateurs du Groupe.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2021, le Groupe emploie 1 740 salariés en France et 243 à l'international.

² Le chiffre d'affaires net s'entend ici comme le solde de souscription pour l'activité d'assurance (auquel est ajouté le montant des loyers perçus au sein des SCI), le chiffre d'affaires net des commissions rétrocédées pour l'activité de courtage, les commissions perçues par l'activité de gestion d'actifs. Cette notion est différente du CA brut, qui reprend les primes brutes collectées par l'activité d'assurance et les commissions brutes perçues par les activités de courtage et d'asset management.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

	2021	2020	Variation 2021 - 2020
En milliers d'euros	Vie et non Vie	Vie et non Vie	en montant
Primes	520 466	511 056	9 411
Prestations (hors frais par destination)	-403 507	-390 875	-12 632
Charges des provisions techniques	54 272	60 807	-6 535
Ajustement ACAV	-8	-49	41
Solde de réassurance	-19 838	-29 639	9 801
Frais nets	-183 038	-174 806	-8 232
Solde technique	-31 653	-23 507	-8 146

Evolution de la performance de souscription

Le solde technique de la société d'assurance se dégrade de 8,1 M€, en recul de 34,7% par rapport à 2020.

Cette évolution s'explique par :

- une hausse des frais nets de 8,2 M€ qui s'explique par une année 2020 exceptionnellement faible en terme de frais suite aux périodes d'inactivité du réseau commercial et aux restrictions de déplacement,
- une hausse des primes (9,4 M€), une augmentation de la charge de prestations (12,6 M€) et une diminution de la reprise de provisions (-6,5 M€) provenant notamment des échéances sur les anciens portefeuilles de type mixte et de la décollecte sur les portefeuilles épargne.
- une diminution du solde de réassurance en faveur du réassureur de 9,8 M€, essentiellement liée au ralentissement de l'activité partenaires, en particulier en emprunteur.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

en milliers d'euros	Primes cédées	Charge de prestations cédées	Charge de provisions cédées	Commissions et participations	Solde de réassurance	Nature de l'engagement
Lob 30	1 867	285	566	766	249	Vie
Lob 32	31 995	9 457	42	11 355	11 141	Vie
Lob 1	13 096	10 571	-	4 322	- 1 797	Non Vie
Lob 2	24 984	6 059	3 440	6 888	8 598	Non Vie
Lob 29	13 979	6 316	211	5 103	2 349	Non Vie
Lob 33	-	703	-	-	- 703	Non Vie
Total	85 921	33 391	4 259	28 433	19 838	

En 2021, le solde de cession en réassurance du Groupe représente 3,8% de son chiffre d'affaires contre 5,8% en 2020.

Evolution du solde de réassurance Vie

Le solde de cession en réassurance Vie du Groupe représente 3% du chiffre d'affaires Vie contre 4,1% en 2020. Il recule de 27,7% par rapport à 2020, en baisse de 4,4 M€. La baisse du solde de réassurance suit la baisse des primes cédées (-3,7 M€) qui s'explique essentiellement par le recul du chiffre d'affaires de ADP en run off (-4,6 M€ de primes cédées) atténuée par la hausse des primes cédées sur le produit emprunteur commercialisé (Utwin

+0,28M€) et sur les succursales (+0,47M€). La charge de sinistres cédés évolue à la hausse de +0,9M€ en lien avec la hausse des charges de prestations sur le périmètre emprunteur.

Evolution du solde de réassurance Non Vie

Le solde de cession en réassurance Non Vie du Groupe représente 6,3% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 10,6% en 2020. Cette baisse du solde de réassurance non vie (-5,4 M€) provient essentiellement de la hausse de la charge de sinistres cédés sur ADP (+3M€) et de la hausse de la charge de provisions cédées (+2,4 M€) (passage d'une forte reprise de PRC de -3,8 M€ en 2020 sur ADP/APP3 à une petite dotation de +0,2 M€ en 2021).

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements du Groupe, en valeur nette comptable, sur l'exercice écoulé (il s'agit là de l'agrégation des postes de placements des différentes entités du Groupe après élimination des titres de participation). Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

<i>Valeur nette comptable en milliers d'euros</i>	2021	2020	Poids 2021
Classe d'actifs			
Obligations	2 442 622	2 467 977	55,9%
Actions (hors UC)	1 031 633	983 504	23,6%
Actions en représentation des UC	30 300	17 776	0,7%
Immobilier	669 740	667 156	15,3%
Trésorerie	193 686	196 377	4,4%
Total	4 367 981	4 332 789	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan

Composition des placements au 31.12.2021

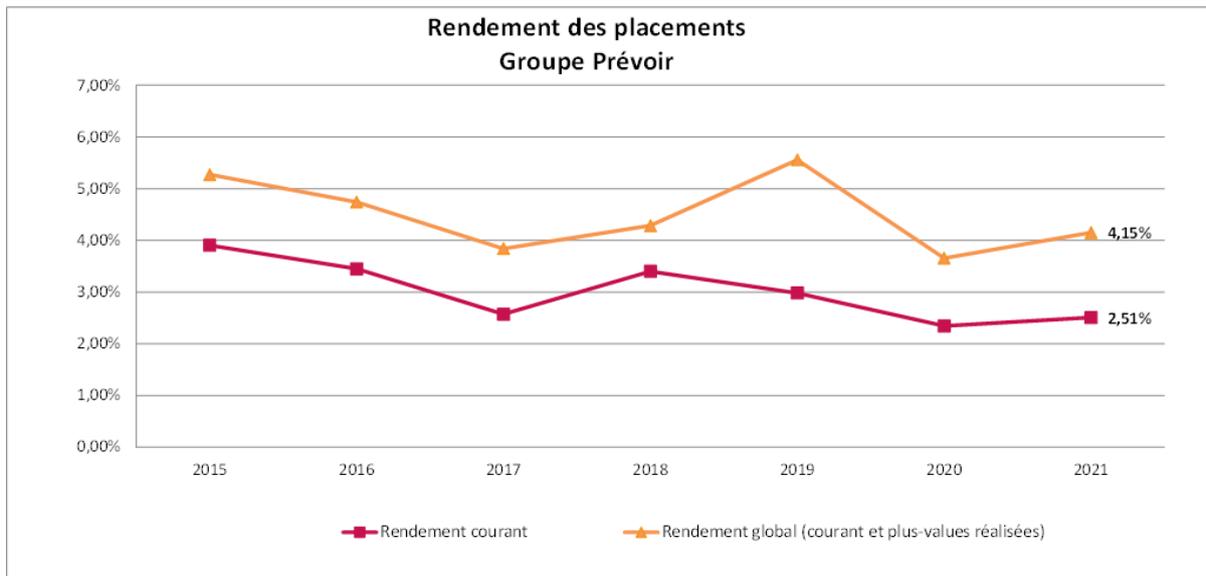
Le montant des placements en valeur nette comptable a très légèrement augmenté en 2021 (+0,8%).

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif, même si dans un contexte de taux bas, la part obligataire tend à être réduite au profit des autres classes d'actifs. Prévoir-Vie diversifie donc également ses placements sur des actions et de l'immobilier.

Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions. L'augmentation de la part actions provient d'une réévaluation « mécanique » de la VNC lorsque les plus-values réalisées sont réinvesties dans le cadre d'opérations « achetés/vendus ».

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3.2. Résultat des activités de placement



Résultat des activités de placement au 31.12.2021

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale d'assurance Prévoir-Vie.

Rendement courant : les revenus courants correspondent aux coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises dont sont déduites les charges de gestion des placements.

Le rendement courant progresse de 17 bp avec des évolutions contrastées selon les différentes classes d'actif :

- la baisse des revenus obligataires constatée ces dernières années s'est fortement ralentie en 2021. En effet, l'érosion naturelle du rendement obligataire liée aux réinvestissements effectués sur des niveaux de taux bas a été largement atténuée par la hausse des revenus sur les obligations indexées inflation. Le rendement comptable de la poche obligataire s'établit à 2,41%, quasiment stable comparé à l'an passé ;
- les revenus du portefeuille actions ont enregistré un rebond après la chute de 2021, notamment grâce à la reprise du versement de dividendes par des sociétés n'ayant rien versé l'an passé ;
- les revenus immobiliers nets de charges sont en recul en raison d'une baisse de loyers (départs de locataires et renégociations de baux) ;
- les écarts de change jouent favorablement sur l'exercice écoulé (hausse du dollar et du franc suisse) alors que des pertes de changes avaient été constatées en 2020.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées sur les cessions d'actifs et corrigé de la variation de la provision pour dépréciation durable des placements.

- les profits de cessions nets ont augmenté de 5,3 M€ sur l'exercice. Ceux-ci ont été intégralement réalisés sur le portefeuille d'actions. Cela représente une consommation de 3,41% du stock cumulé de plus-values latentes (actions + immobilier) de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir ;
- l'augmentation du rendement global est également portée par une reprise à la provision pour dépréciation durable en raison d'une variation de change sur la valeur des titres de participation dans la filiale MapLife et de la cession d'un titre qui était provisionné dans les comptes à fin 2020.

A.4. Résultat des autres activités

A.4.1. Activité de courtage

En 2021, l'atout de la diversification d'activité offerte au Groupe PRÉVOIR par le courtage, s'est confirmé avec le rebond économique de sortie de crise sanitaire puisque la dynamique commerciale du courtage est venue amplifier celle de l'assurance. Cette diversification s'est renforcée avec l'acquisition de Réassurez-Moi, ouvrant au Groupe PRÉVOIR une porte supplémentaire sur l'ensemble de la chaîne de valeur : le courtage digital direct (ou de proximité) et la génération de « leads » par référencement naturel.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits d'exploitation des sociétés AssurOne, TWINSEO et Réassurez Moi (depuis 2021) ainsi que de leur résultat net.

En milliers d'euros	2021	2020	Variation
Produits d'exploitation	66 985	54 798	12 187
Résultat net de l'exercice	310	-1 474	1 784

Résultat d'exploitation des activités de courtage

A.4.2. Activité de gestion d'actifs

En 2021, la Société de Gestion Prévoir (SGP - marque Prévoir Asset Management) a poursuivi et amplifié son développement.

Les encours sous gestion en OPCVM ont atteint des niveaux historiques à 740 M€ en croissance de plus de 38%, portés par les performances remarquables des fonds ainsi que la progression de la collecte.

Prévoir Asset Management a été élue meilleure société de gestion, dans la catégorie acteurs locaux, pour la gestion action Europe par la société Quantalys. Cela constitue une belle reconnaissance de la qualité de la gestion.

Une première étape a été franchie dans l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui sont indissociables de la philosophie d'investissement de Prévoir Asset Management orientée sur le long terme, avec la publication de la charte ESG de l'entreprise.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a progressé de 39%, porté à la fois par la bonne tenue des marchés financiers, la qualité de la gestion des actifs et la progression de la collecte. Les charges, notamment de personnel, ont progressé (+22,9%) pour accompagner la réorganisation des équipes de gestion, mais le ratio charges / CA reste maîtrisé à 46,5% en 2021, contre 52,3% en 2020.

Au total, le résultat social de la SGP s'est accru de 52,8% pour atteindre 5,2M€ fin 2021.

A.5. Autres informations

Des analyses d'opportunités d'acquisition et de synergies ont été effectuées en 2021 autour de la société EasyBee (marque Easyblue) qui ont donné lieu à l'émission d'une offre ferme d'acquisition par la SCP fin 2021. Le *closing* de l'opération a eu lieu en janvier 2022.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration, prise en application de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et Systèmes d'Information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des Assemblées Générales.

Composition du Conseil

La composition du Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'année 2021 avec la démission d'un administrateur, M. Stéphane Gaullier, en raison d'une mutation professionnelle à l'étranger.

Le Conseil compte désormais neuf membres : quatre femmes et cinq hommes ; trois administrateurs indépendants et six administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 décembre 2021 est conforme aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut français des administrateurs.

La nomination d'un nouvel administrateur, en remplacement de M. Stéphane Gaullier, sera proposée au vote de l'Assemblée Générale de la Société Centrale Prévoir en 2022.

Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2016

Expiration du mandat : 2022

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président-Directeur général de Prévoir-Vie

Administrateur de :

- SARGEPE
- SCOR SE
- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- Société Centrale Prévoir au Conseil de la Société de Gestion Prévoir (SGP)
- Prévoir-Vie au conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- Société Centrale Prévoir au comité stratégique d'AssurOne
- Société Centrale Prévoir au comité stratégique de TWINSEO (UTWIN)

Membre du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président de :

- JPA Entreprise
- JPA International

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Administrateur de Prévoir-Vie

Membre du comité stratégique et Président du Comité d'audit de la société NGE

Membre du bureau des Trustees de l'International Valuation Standards Council (IVSC)

Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président de SAS Finca

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Activa Finances

Membre du comité stratégique d'AssurOne

Administrateur, Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 2 septembre 1955

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Représentant permanent de Société Centrale Prévoir au conseil de Prévoir-Vie

Administrateur de

- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- SARGEP

Président du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

Contrôleur général adjoint au Comité de la Charte (organisme de contrôle de la gestion des associations faisant appel à des dons publics)

Administrateur, Madame Maÿlis Robert-Ambroix

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Associée de Numénor Conseil

Administrateur de Prévoir-Vie

Membre du Conseil de surveillance de TWINSEO (UTWIN)

Administrateur, Monsieur Alban Moreau

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 6 février 1978

Nommé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Directeur relation grands comptes de Société Générale

Administrateur indépendant, Monsieur Luc Morillon

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 novembre 1962

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Président de la Foncière Morillon G. Corvol

Administrateur de la Société de Gestion Prévoir (SGP)

Administrateur, Madame Anne Roullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 24 février 1969

Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021

Expiration du mandat : 2027

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Avocat associé fondateur du Cabinet Saint-Ferdinand

Administrateur de la Librairie Galignani

Administrateur, Madame Blandine Surry

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 30 octobre 1976

Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021

Expiration du mandat : 2027

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2021

Directrice Générale Loop Europe

Consultante indépendante

B.1.3. Les comités

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités chargés d'examiner, chacun dans son domaine de compétences, les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration ou son Président, et de rendre compte au conseil des résultats de ses travaux :

- Le Comité stratégique
- Le Comité d'investissement
- Le Comité d'audit
- Le Comité des rémunérations, des carrières et des nominations.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil d'Administration, qui s'assure qu'ils ont l'expérience et l'expertise nécessaires à l'exercice de leur mandat au sein du comité.

Chaque comité dispose d'une charte de fonctionnement qui définit son périmètre, ses missions, et ses règles de fonctionnement.

Comité stratégique

Rôle du comité : Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le Comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Le Comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et externe.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8e directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme Comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie Mixte y compris les succursales en Pologne et au Portugal. Ce point a été discuté et validé lors des Conseils d'Administration respectifs de ces entités en septembre 2009. De même, le Comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme Comité d'audit des filiales AssurOne et TWINSÉO (UTWIN). De même, le Conseil d'administration de la SCP du 6 avril 2021 a étendu le périmètre du Comité d'audit à l'entité Réassurez-moi.

Le Comité d'audit de la filiale MAP Life au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique. Enfin, le Comité d'audit prend connaissance du rapport de contrôle interne de la SGP et s'assure de la qualité et du suivi de l'information comptable et financière ainsi que du dispositif de contrôle interne des filiales consolidées.

Composition : Il est composé de deux membres administrateurs indépendants de la Société Centrale Prévoir et de Prévoir-Vie, et de deux membres administrateurs indépendants de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

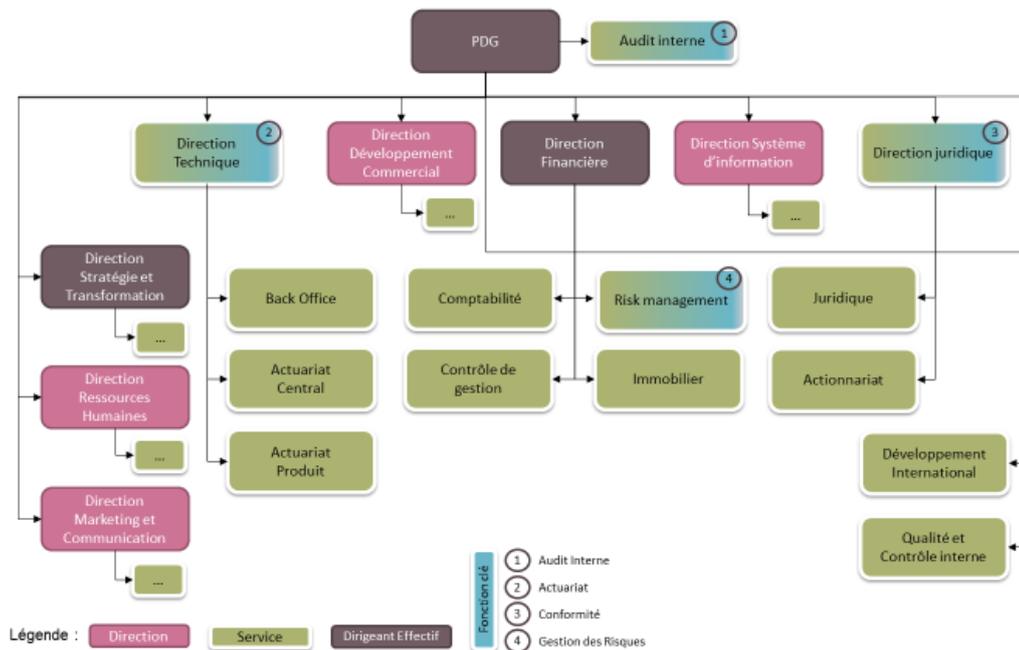
Rôle du comité : Le Comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial, direction de la stratégie et de la transformation, direction juridique. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération concerne les personnes du Groupe PREVOIR salariées des entreprises Prévoir-Vie (Siège social et réseau commercial), Société Centrale Prévoir, les succursales au Portugal et en Pologne. La Société de Gestion Prévoir (SGP) est un établissement financier, qui ne relève pas des conventions de l'assurance et qui a sa propre politique en termes de rémunération. La politique de rémunération de la filiale au Vietnam (Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited) relève de son Board. Les politiques de rémunération des filiales AssurOne et Utwin relèvent de leur comité stratégique respectif. La politique de rémunération de Réassurez-moi est définie par son dirigeant, avec validation du Président et du Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration. La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir. L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
2. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équité interne ;
3. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau ("honorabilité").

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'à l'effectif de PREVOIR suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- les membres des comités stratégiques d'AssurOne et Utwin ;
- les membres du Comité de Direction de Prévoir-Vie, d'AssurOne, Utwin et Réassurez-moi ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir-Vie (honorabilité).

La Société de Gestion Prévoir dispose de sa propre politique de compétences et honorabilité, sous le contrôle de l'AMF.

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées.

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Les comités stratégiques d'AssurOne et d'Utwin, organes de gouvernance de ces entités, nécessitent également une compétence collective spécifique. Leurs membres, représentants de la Société Centrale Prévoir, sont nommés pour répondre à cette compétence : Courtage / Finances / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration de Prévoir procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, le Groupe met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information -réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de Souscription et du provisionnement.

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne également les dirigeants des sociétés AssurOne, Utwin, et Réassurez-moi (Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Délégué). Il est alors directement piloté par le comité des rémunérations, des nominations et des carrières du Groupe.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration et des comités stratégiques des filiales, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- préparer et formaliser les travaux du Comité des risques.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'Administration.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, met en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles) ;
- définit et met en œuvre les contrôles de niveau 1 nécessaires. Le CPCI peut déléguer les contrôles aux chargés de contrôle.

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d'audit
Rapport du comité d'audit	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration
Rapport de la fonction conformité	1 fois par an	Fonction Conformité	Comité d'audit	Conseil d'administration

- (1) Il convient d'informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le **public** en cas d'événement majeur.

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- l'ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques du Groupe est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : le contrôle permanent ;
- 3ème ligne : l'audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit Conseil d'Administration
	Rapport du comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'Audit, Comité d'Investissement et Conseils d'Administration
Investissements	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'Investissement
Risques opérationnels	Cartographie des risques et plans d'actions prioritaires	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des Risques et Comité d'Audit
	Reporting opérationnel du contrôle interne et de l'audit interne	SQCI et Audit interne	Comité des Risques
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

De plus, le Groupe réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle il analyse les risques extra-financiers auxquels il est exposé et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au Comité d'audit et à la Direction Générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques, la liste des plans d'actions prioritaires, ainsi que le bilan des incidents opérationnels et du plan de contrôle permanent. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint, du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

▪ Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général du Groupe.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composantes :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe, des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de Gestion des Risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'Administration
Rapport de Contrôle Interne	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	Comité des risques
Communication en séminaire des CPCI	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	CPCI

Informations sur les activités conduites en 2021

- Cartographie des risques 2021

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 01 décembre 2021 au Comité d'audit puis au Conseil d'Administration le 09 décembre 2021.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

En 2021, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 10 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Partenariats ;
7. Financier et technique ;
8. Ressources humaines ;
9. Immobilier ;
10. Gouvernance.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de Prévoir-Vie et de ses succursales;
- les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- La fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'audit interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales des entités du Groupe. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- la distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- la gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- l'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières
- l'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Directeur des partenariats au sein de la Direction des partenariats de Prévoir-Vie. Dans ce cadre, la Direction des partenariats délègue systématiquement la distribution et la souscription des contrats à un partenaire distributeur (immatriculé à l'ORIAS) et délègue généralement tout ou partie de la gestion desdits contrats (gestion administrative, encaissement, gestion des

sinistres, règlement des sinistres ...). Les obligations des sous-traitants sont contractualisées dans une convention de délégation écrite et signées par les parties.

La délégation de gestion des contrats d'assurance distribués par le réseau salarié de Prévoir Vie est actuellement mise en place pour de l'Assurance de Prêt, la Santé et le Plan épargne retraite. Dans ce cadre, Prévoir-Vie délègue tout ou partie de la gestion des contrats. Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la responsable de la relation Client, rattachée à la direction générale de Prévoir-Vie. Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattachée à la direction Stratégique.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Prévoir-Vie externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.22 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 98% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

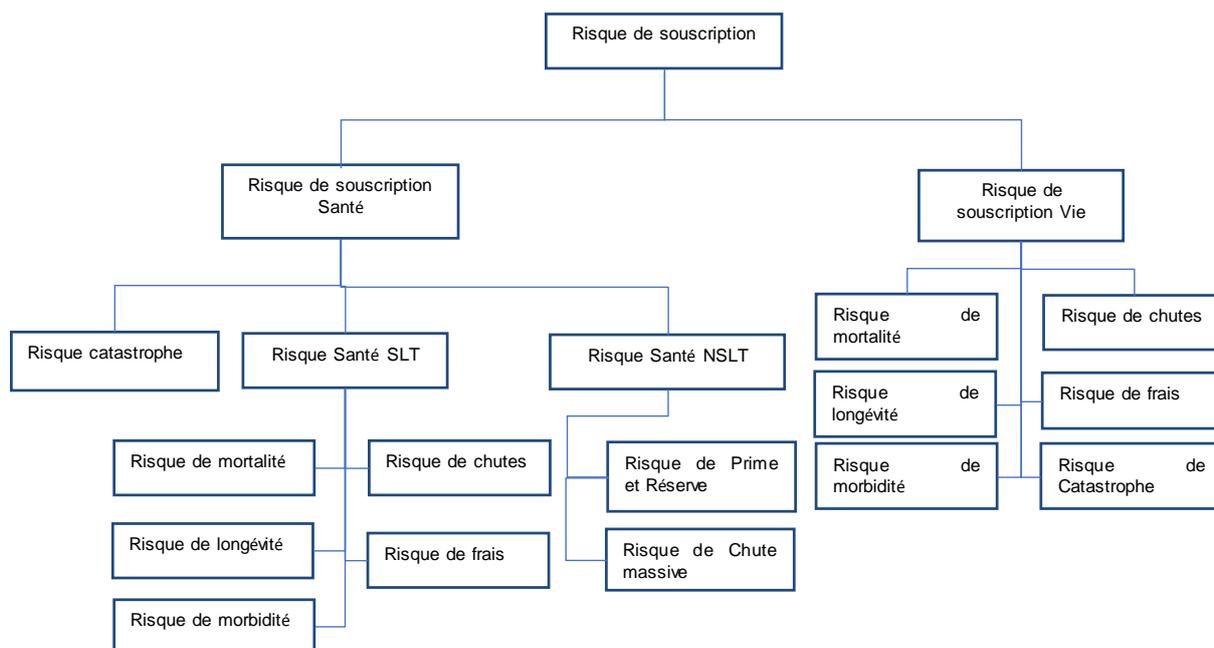
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité d'assurance mixte. Le Groupe peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserves constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais aboutit également à récupérer des provisions de primes sans verser de prestations supplémentaires. Ainsi le choc de rachat à la hausse peut amener à constater des gains sur les produits non-vie.

En 2021, le choc de chutes retenu a été le choc de rachat à la hausse (vs choc de rachat à la baisse en 2020). L'amélioration de la sinistralité Vie sur les garanties Emprunteur a augmenté les profits futurs de ces produits (augmentation des primes perçues et prestations retardées dans le temps) et donc la sensibilité aux chocs de mortalité et de rachat à la hausse. La sinistralité non vie s'est aussi améliorée sur les produits emprunteurs réduisant la sensibilité du Groupe au choc à la baisse. Aussi en 2021, c'est le rachat à la hausse qui est retenu pour le choc de chute, il affecte négativement l'activité Vie. En conséquence, le SCR de chute pour l'activité Santé SLT est ramené à zéro.

C.1.2. Risque de souscription Vie (hors santé similaire à la vie)

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;

- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- frais
- mortalité
- rachat à la hausse

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 87,6 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

En milliers d'euros	2021	2020	Var. en %
BEL			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	4 102 931	4 142 312	-0,95%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	30 342	19 733	53,76%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-104 079	-73 134	42,31%
Lob 36 - Réassurance Vie	7 307	7 623	-4,15%
Total BEL vie (hors santé SLT)	4 036 500	4 096 535	-1,47%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	5 372 411	5 726 109	-6,18%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	30 281	17 768	70,43%
Lob 32 - Autres assurances Vie	21 824 612	23 286 958	-6,28%
Lob 36 - Réassurance Vie	3 190 009	3 594 973	-11,26%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie (hors santé SLT)

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéficiaires » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente la quasi-totalité du montant des provisions techniques vie (95,6% des provisions vie en norme comptable) et 17,7% du montant des capitaux vie sous risque de l'entreprise. La Lob 32 représente 0,6% des provisions techniques vie en norme comptable et 71,8% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente encore 71% des capitaux vie sous risque de la Lob 32 en dépit de l'arrêt de sa commercialisation.

La baisse du BEL (Best Estimate Liability) Vie entre 2021 et 2020 s'explique par la hausse du taux d'actualisation et l'amélioration de la sinistralité des produits de prévoyance (notamment emprunteurs). Cette baisse a toutefois été atténuée par la hausse des plus-values latentes, le vieillissement des portefeuilles « épargne » et « prévoyance » et la hausse des frais unitaires projetés.

Le BEL de la Lob 32 est négatif car il fait apparaître les bénéfices de mortalité.

L'évolution du BEL de la Lob 31 est liée au développement de l'activité des produits en unité de compte et à l'augmentation de la valeur de part entre N et N-1.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard des objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité ;
- l'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 28,5% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT + risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2021	2020	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	18 501	10 596	74,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	17 460	15 034	16,14%
Lob 35 - Réassurance maladie	1 261	713	76,92%

Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 61,8% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels couvertes. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 79,7% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020	Var. en %
BEL - Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	4 958	5 191	-4,50%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-6 551	-9 227	-29,00%
Total BEL non vie	-1 594	-4 036	-60,52%

Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription - Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants, après prise en compte des effets de diversification, sont les risques action, immobilier et de spread, avec une forte prédominance du risque actions (cf. chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2021 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

Valeur de marché en milliers d'euros	2021	2020	Poids 2021
Classe d'actifs			
Obligations	2 570 964	2 666 829	38,9%
Actions (hors UC)	2 512 193	1 906 171	38,0%
Actions en représentation des UC	30 300	17 776	0,5%
Immobilier	1 305 744	1 231 289	19,7%
Trésorerie	193 686	196 377	2,9%
Total	6 612 887	6 018 441	100%

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a fortement progressé, de près de 10%. Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable (cf. Chapitre A.3.). Aussi l'évolution des valeurs de réalisation provient principalement des effets de marché. On notera la très forte progression des plus-values latentes sur actions, reflet de la hausse des marchés sur l'exercice. La valeur de réalisation du parc immobilier

est de nouveau en hausse suite à la mise à jour des expertises alors que, pour le portefeuille obligataire, la hausse des taux initiée en 2021 pèse sur la valorisation.

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

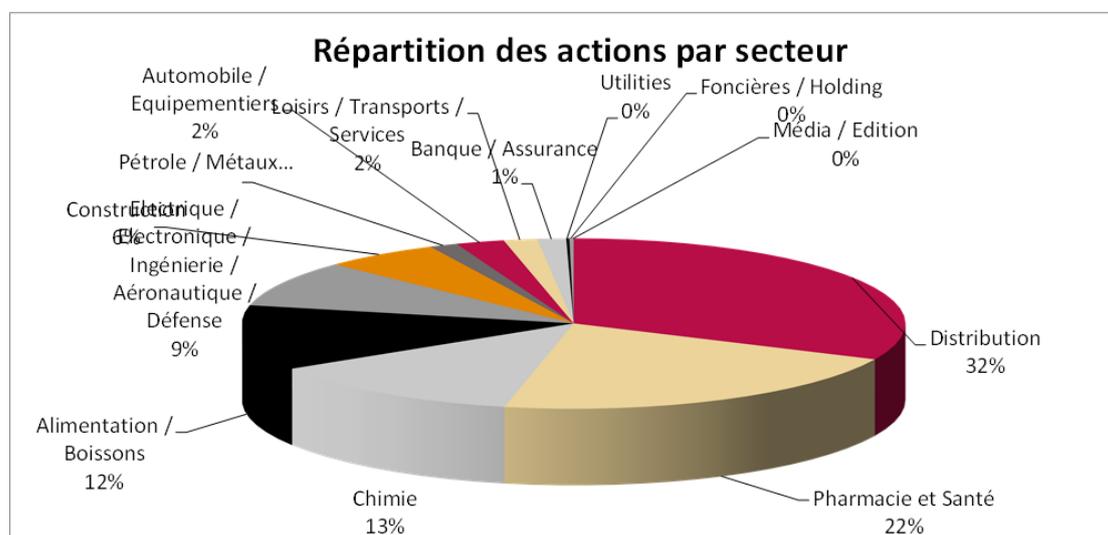
Le risque action

A fin 2021, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 2 473 M€, en très forte progression sur l'exercice (+33%). Le portefeuille est composé pour 81% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

en milliers d'€		ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique		Valeur de marché			%
	France	1 625 793	0	1 625 793	65,7%
	Europe	336 088	380 041	716 129	29,0%
	Asie	0	26 913	26 913	1,1%
	USA	35 039	42 729	77 768	3,1%
	International	0	26 134	26 134	1,1%
TOTAL		1 996 920	475 816	2 472 736	100%

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.



Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Déjà en forte progression l'an passé, le secteur Distribution a de nouveau progressé de 5 pts, porté par la performance enregistrée sur les valeurs du secteur du luxe. Le secteur Pharmacie et Santé a également progressé de 1 pt dans la pondération.

Le risque immobilier

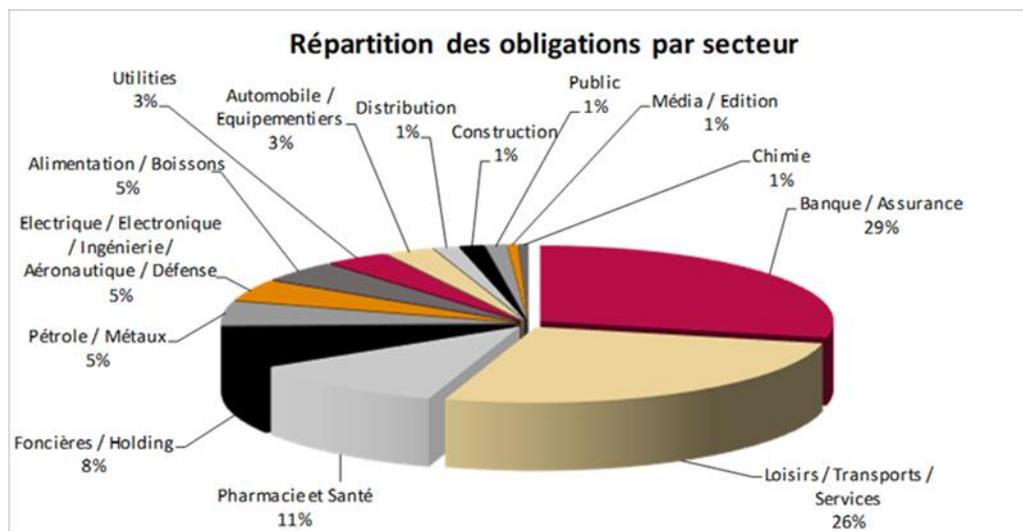
La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 306 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ Le risque de spread

L'exposition aux sous-jacents obligataires se répartit entre la détention en direct d'un portefeuille d'obligations (2 420 M€) et la souscription de fonds de dettes (151 M€). Certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales sont exclues du calcul du SCR de spread, elles représentent 18,1% de la valeur de marché de la poche obligataire et fonds de dettes.

Le graphique suivant présente la répartition par secteur économique des obligations détenues en direct, soumises au risque de spread.



Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance demeure prépondérant. Le poids du secteur Loisirs/Transports/Services progresse en raison de nouveaux investissements sur ce secteur, en particulier dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Le secteur Pharmacie et Santé devient le 3^{ème} le plus représenté du fait du recul du secteur Foncières/Holdings (volume d'échéances important en 2021).

Les fonds de dette sont majoritairement souscrits dans le secteur des collectivités locales (64%) et les projets d'infrastructures (18%).

Le rating moyen du portefeuille est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. La durée est également stable à près de 10 ans.

▪ Le risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 571M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-23 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (4 072 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Le niveau des taux d'intérêt a augmenté durant l'exercice mais ils

demeurent tout de même à un niveau bas en absolu. Aussi le niveau intrinsèque du choc de taux réalisé est réduit et le montant du SCR associé est fortement limité (cf. section E.2.)

- **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 5,2% du total des placements du Groupe. 71,7% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses, 26,5% en dollars américains, 1,4% en livres sterling et le reste en zloty polonais.

- **Le risque de concentration**

Les expositions considérées dans le SCR de concentration (i.e. franchissant les seuils de concentration définis dans la formule standard), représentent 6,4% du total des placements du Groupe. Il s'agit d'actions de grands groupes français du CAC 40 qui ont connu de bonnes performances en 2021. L'augmentation du SCR de concentration résulte donc d'une augmentation des cours boursiers de ces valeurs et non de l'augmentation du nombre de titres.

C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress. A travers ces scénarios, le Groupe vérifie régulièrement sa capacité à résister à des environnements de marchés financiers : baisse des marchés actions, immobiliers, risque de crédit...

C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- et de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, les facteurs de risque principaux relatifs au risque de contrepartie concernent :

- le défaut d'une ou plusieurs banques
- le défaut d'un délégataire de gestion et/ou de la distribution dans le cadre de son activité de partenariat pour Prévoir-Vie
- la non-perception des commissions correspondant au quittance des primes figurant en créances au bilan des sociétés de courtage (déduction faite des dettes apporteurs et compagnies directement liées à ces quittancements).

C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, réalisés auprès des contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont répartis entre plusieurs institutions avec un rating minimum de A.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Le Groupe évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ses différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Une projection et un suivi des flux de trésorerie sont établis. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité sur le portefeuille de contrats d'assurance, l'entité Prévoir-Vie s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée, pour la partie assurance, par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2021, aucun enrichissement de la cartographie des risques n'a eu lieu.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2021 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique.

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- règles de prise de parole dans les media sociaux ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

Après avoir élaboré en 2020 une cartographie des risques de corruption, l'entreprise a déployé en 2021, auprès de l'ensemble des collaborateurs, une formation à la lutte anti-corruption.

C.6.2. Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

L'entreprise pilote de façon rapprochée sa stratégie de développement à travers la mise en place d'une comitologie dédiée au suivi de chacune des grandes orientations stratégiques. Elles sont déclinées dans un plan d'affaires qui sert de base au scénario central de l'ORSA de l'entreprise, cette dernière vérifie ainsi les impacts des choix stratégiques sur son profil de risque et sa solvabilité. Les travaux liés à l'amélioration continue et à la clarification des processus sont prioritairement axés autour de ces orientations stratégiques.

C.6.3. Le risque environnemental

Le risque environnemental s'analyse pour l'entreprise comme le risque associé à une non anticipation ou une non adaptation au changement climatique et à ses conséquences dans l'organisation ainsi qu'à l'absence de prise en compte des critères environnementaux dans les choix d'investissement.

Dans une perspective à la fois économique et écologique, le Groupe concentre son attention sur trois enjeux majeurs : la dématérialisation des processus liés à ses métiers, la gestion de sa flotte automobile et la rénovation de son parc immobilier. Sa démarche vise simultanément une meilleure efficacité énergétique, une utilisation plus durable des ressources et la limitation de ses impacts sur l'environnement. Deux leviers sont privilégiés : la maîtrise des consommations et le recyclage des déchets. Un enjeu qui induit une démarche de sensibilisation des salariés en vue de les inciter à participer à cette démarche responsable.

La Société de Gestion Prévoir a franchi une étape dans l'intégration des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) avec la publication de sa charte ESG durant l'exercice. Par ailleurs, un audit externe du portefeuille d'investissement est réalisé par un cabinet indépendant qui vise notamment à identifier les risques ESG ; les zones de risques identifiées dans le portefeuille sont analysées et débattues par un comité «

controverses » qui peut, le cas échéant, proposer d'arrêter d'investir dans une entreprise qui présenterait des risques ESG trop élevés.

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le profil de risque du Groupe n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Dans cette section, les éléments du bilan Groupe figurant dans la colonne « normes comptables françaises » correspondent à l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel) et des opérations intra groupe. Ils ne peuvent donc pas être comparés aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, la participation dans la filiale étrangère au Vietnam est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif de l'ordre de 2% du total du bilan du Groupe). Cette participation est par ailleurs mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises (pourcentage de contrôle à 45,8%). Dans le bilan prudentiel elle fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, de la Société de Gestion Prévoir, et de la Sargep hors titres de participation ;
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux ;
- élimination des autres actifs et passifs résultant d'opérations intra groupe.

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	4 148	-4 148
Immobilisations incorporelles	0	23 439	-23 439
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	117 787	28 503	89 284
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	6 369 802	4 214 179	2 155 622
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>1 174 759</i>	<i>629 707</i>	<i>545 053</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>36 184</i>	<i>36 184</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>2 035 702</i>	<i>815 263</i>	<i>1 220 440</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 451 501</i>	<i>2 322 851</i>	<i>128 650</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>604 049</i>	<i>342 569</i>	<i>261 479</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>67 606</i>	<i>67 606</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>			<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	30 300	30 300	0
Prêts et prêts hypothécaires	7 660	7 660	0
Avances sur police	158	158	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-22 690	112 986	-135 676
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	30 136	30 136	0
Créances nées d'opérations de réassurance	8 412	8 412	0
Autres créances (hors assurance)	66 275	66 275	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	124 219	124 219	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	6 732 058	4 650 415	2 081 643

Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 777 M€ en 2020 à 6 370 M€ en 2021.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

Le Groupe est propriétaire de la majeure partie de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation, Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations cédées et commissions reçues – primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April et Utwin.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.

- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA³ sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2ème calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1er janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

³ European Insurance and Occupational Pensions Authority

D.2.3. Hypothèses utilisées

▪ Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2021 et 2020

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Seuls le produit retraite multi supports à destination des actifs et les produits de prévoyance à destination des TNS subissent une dégradation sensible de leur maintien.

▪ Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits Vie Entière et prévoyance. En 2021, l'expérience acquise a permis de modéliser une amélioration de la sinistralité décès sur l'emprunteur, une dégradation de celle des anciens produits de prévoyance et des produits à versements libres plus récents.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2021 et 2020

La sinistralité non vie est globalement stable ou en légère amélioration entre 2021 et 2020. Les évolutions les plus notables sont la dégradation de la sinistralité incapacité sur les produits de prévoyance (hors emprunteur) et de la sinistralité santé. La sinistralité, et notamment la fréquence d'entrée en incapacité, s'améliore sur l'emprunteur.

▪ Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2021 et 2020

Les coûts unitaires sont en hausse par rapport à 2020. L'assiette des frais est stable mais elle s'applique à un portefeuille plus petit. Les coûts relatifs aux garanties dommages corporels s'alourdissent plus que ceux affectés aux garanties « vie » suite à l'orientation non vie du Groupe.

▪ Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices

du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéficiés).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

La société d'assurance du Groupe utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2021			2020			Variation 2021 / 2020	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	var.%	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	var.%	Var. Solva 2	Normes compt. françaises
Provisions techniques vie	4 125 757	3 601 240	14,6%	4 179 284	3 589 704	16,4%	-1,3%	0,3%
Provisions techniques non vie	346	144 165	-99,8%	-2 186	140 915	-101,6%	-115,8%	2,3%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	4 073 722			4 122 878			-1,2%	
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	-1 594			-4 036			-60,5%	
Marge de risque Vie	52 035			56 406			-7,7%	
Marge de risque Non Vie	1 940			1 850			4,8%	

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

A compter de 2021, les engagements Santé similaires à la vie (Health SLT) apparaissent désormais dans le BEL vie, et non plus dans le BEL non vie, afin de simplifier les comparaisons avec le bilan (QRT S02 01 02).

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises (PT) s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- la prise en compte des participations aux bénéficiés futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéficiés constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéficiés futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT ;
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1) ; la prise en compte des frais dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéficiés futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéficiés techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre 2021 et 2020

Le BE Vie diminue de 1,2% entre 2021 et 2020, son évolution s'explique notamment par la hausse du taux d'actualisation et l'amélioration de la sinistralité décès et incapacité sur les produits Emprunteur. Cet impact à la baisse a été atténué par la hausse des participations aux bénéficiaires futures projetées dans le BE (hausse des taux et hausse du stock de plus-values latentes), le vieillissement des portefeuilles en particulier sur les garanties de prévoyance de dommages corporels et la hausse des coûts unitaires.

La marge de risque Vie diminue de 7,7% : l'évolution de la marge de risque dépend de l'évolution du SCR de souscription (en légère hausse de +0,7% avant effet de diversification entre 2020 et 2021) et de celle du taux d'actualisation. En 2021, la hausse du taux d'actualisation explique la baisse de la marge de risque Vie.

Le BE Non Vie augmente de 60,5%. Cette hausse du BE Non Vie s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des produits en Lob 2 et par la hausse des provisions de sinistres sur cette Lob (Cf. annexe 1).

La marge de risque non vie augmente de 4,8% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription non vie. Le calcul de la marge de risque non vie est liée à la durée des passifs. Par nature, la Lob2 (garanties Incapacité) a une durée des passifs plus longue que la Lob 1 (garanties frais de soins). La part de la Lob 2 dans le SCR santé non similaire à la vie ayant augmenté par rapport à 2020, la marge de risque non vie évolue donc plus fortement à la hausse que le SCR non vie.

D.2.6. Prise en compte de la réassurance dans le calcul du Best Estimate

Périmètre Vie (risque de souscription vie et santé similaire à la vie) :

Prévoir-Vie a deux types de couverture de réassurance sur le risque décès (risque souscription vie) et une couverture pour les risques incapacité/invalidité (risque de souscription santé similaire à la vie (HSLT)) :

En milliers d'euros	2021	2020	Variation 2021 / 2020	
Montant du BE Vie (*)	4 073 722	4 122 878	-49 156	-1,2%
<i>avec réassurance</i>	<i>4 091 431</i>	<i>4 139 920</i>	<i>-48 489</i>	<i>-1,2%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>4 073 722</i>	<i>4 122 878</i>	<i>-49 156</i>	<i>-1,2%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance vie

Le BE avec réassurance évolue comme le BE sans réassurance, les traités modélisés étant essentiellement en quote-part.

Périmètre Non-Vie :

Prévoir-Vie a souscrit différents traités de réassurance sur des risques autres que le décès. Ces traités ont été souscrits pour des risques nouveaux (dépendance) ou pour des risques couvrant des populations nouvelles (TNS ou partenariats).

Ces traités couvrent principalement les risques suivants : dépendance, incapacité/invalidité des produits de prévoyance à destination des TNS, et enfin les produits commercialisés par des partenaires proposant des garanties en cas de décès accidentel, hospitalisation ou frais de soins.

En milliers d'euros	2021	2020	Variation 2021 / 2020	
Montant du BE Non Vie (*)	-1 594	-4 036	2 443	-60,5%
<i>avec réassurance</i>	<i>3 387</i>	<i>2 907</i>	<i>481</i>	<i>16,5%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>-1 594</i>	<i>-4 036</i>	<i>2 443</i>	<i>-60,5%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance non-vie

Le BE non vie étant négatif (en particulier le BE de primes Lob2 qui traduit les gains de sinistralité et les gains liés aux résiliations), l'application de la réassurance conduit à un montant de BE net de réassurance positif.

D.3. Autres passifs

En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	346	144 165	-143 818
<i>Meilleure estimation</i>	-1 594		
<i>Marge de risque</i>	1 940		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)	4 038 720	3 605 388	433 332
<i>Meilleure estimation</i>	3 986 685		
<i>Marge de risque</i>	52 035		
Provisions autres que les provisions techniques	9 328	9 328	0
Provisions pour retraite	6 062	40	6 022
Dépôts des réassureurs	31 041	31 041	0
Passifs d'impôts différés	434 158	0	434 158
Dettes envers des établissements de crédit	43 602	42 550	1 052
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	5 598	5 598	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 000	8 000	0
Autres dettes (hors assurance)	129 783	129 783	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total du passif	4 706 638	3 975 892	730 746
Excédent d'actif sur passif	2 025 420	674 523	1 350 897

Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 177 M€ en 2020 à 4 126 M€ en 2021 (cf. section D.2.5.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 89 M€ en 2020 à 87 M€ en 2021 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. section E.1.2.)

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Le taux d'impôt différé retenu correspond au taux applicable à compter du 1^{er} janvier 2022. Il s'élève à 25% ou 25,825% selon les entités.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Dettes envers des établissements de crédit

En normes françaises, les emprunts bancaires représentent au bilan le montant du capital restant dû majoré des intérêts courus mais non réglés.

En normes prudentielles, la valeur des emprunts bancaires correspond au montant des flux futurs de paiement des intérêts et de remboursement du nominal actualisés avec la courbe de taux EIOPA.

D.3.5. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour retraite dans les comptes du Groupe. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit, telle qu'expliquée dans la recommandation afférente à la comptabilisation des engagements de retraite publiée par le Conseil National de la Comptabilité (n° 2003-R. 01).

D.3.6. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	88 391	0,00%
Fonds excédentaires	87 036	89 338	-2,58%
Réserve de réconciliation	1 829 663	1 341 977	36,34%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-69 400	-60 665	14,40%
Fonds propres de base disponibles	1 935 690	1 459 040	32,67%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 935 690	1 459 040	32,67%

Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1 935,7 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- le capital social et les primes liées au capital social ;
- les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 83,1% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires ;
- la réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre *D. Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Vie est détenu à 6,1% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Vie excédant la contribution de Prévoir-Vie au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 45,8 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe. Ce montant est en hausse de 9 M€ sur l'exercice : en effet pour Prévoir-Vie, le montant du surplus des fonds propres S2 au-delà du SCR a augmenté et la

quote-part des minoritaires dans ce surplus, considéré réglementairement non disponible au niveau du Groupe, baisse donc mécaniquement.

- entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., la participation dans la filiale vietnamienne est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif à l'échelle du Groupe). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de cette filiale étrangère au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de cette entité au SCR. A ce titre, 23,6 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, montant stable par rapport à fin 2020.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

En milliers d'euros	2021	2020	Variation N/N-1
Fonds propres comptables (*)	674 523	639 340	5,50%
Réévaluation des actifs	2 217 319	1 662 015	33,41%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-432 264	-485 530	-10,97%
Impôts différés	-434 158	-279 326	55,43%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-69 400	-60 665	14,40%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-20 330	-16 794	21,05%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 935 690	1 459 040	32,67%

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel).*

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR progressent de 32,7% :

- la progression du stock de plus-values latentes durant l'exercice explique principalement la hausse du montant des fonds propres prudentiels à fin 2021 ;
- cette hausse des plus-values latentes associée à la hausse de la courbe des taux entraîne une augmentation des participations aux bénéfices futures incluses dans le Best Estimate de Prévoir-Vie mais, inversement, la hausse des taux d'intérêt accroît l'effet de l'actualisation. Au final le Best Estimate est en léger recul (cf. D.2.5) ce qui réduit l'écart de réévaluation des provisions techniques et contribue également à une augmentation des fonds propres prudentiels sur l'exercice ;
- les impôts différés, la déduction des fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles ainsi que l'augmentation du dividende prévisionnel de l'exercice atténuent la progression des fonds propres.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiale étrangère) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2022, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis du Groupe est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

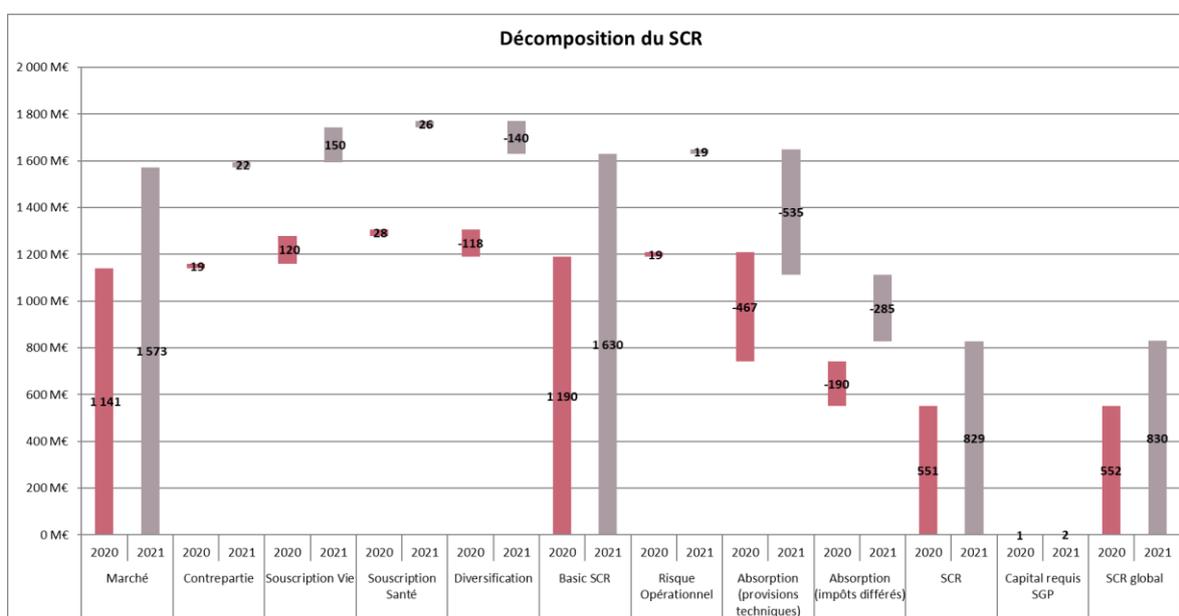
Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et de l'exigence de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour l'entité d'assurance opérant au Vietnam.

A fin 2021, ce minimum s'établit à 138,6 M€ contre 133,3 M€ à fin 2020. Cette évolution provient de la hausse du MCR de Prévoir-Vie.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 830,2 M€ contre 551,9 M€ à fin 2020, soit une hausse importante de 50,4% sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 1,6 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.



Evolution du SCR

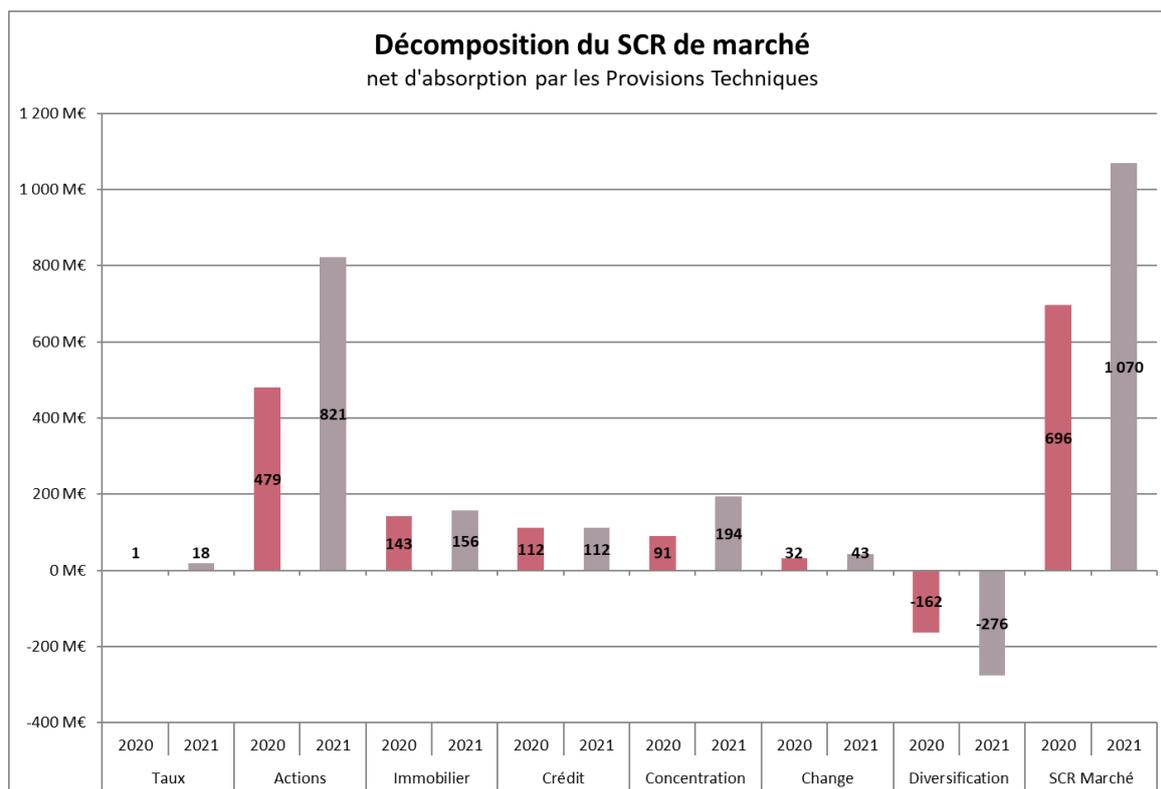
Le SCR de marché brut progresse de 432 M€ (+38%), principalement en raison de l'augmentation du SCR actions : la hausse des marchés actions a entraîné une augmentation importante de l'assiette du choc mais aussi du niveau

de choc réalisé à travers l'évolution du Dampener (cf. infra). Le SCR de souscription brut de l'activité vie est également en hausse (+25%) alors que le SCR de souscription santé baisse légèrement (-7%) : le choc de rachat qui était porté par le SCR de souscription Santé l'an passé est porté par le SCR de souscription Vie en 2021 (cf. infra). Ainsi le SCR avant absorption par les provisions techniques et les impôts passe de 1 190 M€ à 1 630 M€ (+37%).

Malgré une légère augmentation de l'effet d'absorption par les provisions techniques pour l'entité d'assurance-vie et de l'absorption par les impôts différés, la hausse du SCR net demeure conséquente.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

SCR de marché



Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

En 2021, le fait marquant réside dans l'augmentation importante du SCR actions. Trois facteurs expliquent cette augmentation :

- la hausse des marchés a entraîné une progression de 626 M€ de la valeur du portefeuille d'actions à laquelle est appliquée le choc ;
- l'effet Dampener qui vient moduler le niveau du choc appliqué en fonction des cycles de marché est passé de -0,5% fin 2020 à +6,88% fin 2021 ;
- l'extinction progressive de la mesure transitoire sur le SCR actions augmente également chaque année le niveau du choc actions.

Ainsi le niveau de choc appliqué pour le calcul du SCR actions est passé de 34,3% à 41,9%. Le SCR actions brut progresse ainsi de +62% à 1 068 M€ et s'élève à 821 M€ après absorption par les provisions techniques (+78%).

Le SCR de concentration progresse de 113% pour atteindre 194 M€ à fin 2021. Cela provient de la hausse de la valorisation de quelques lignes importante du portefeuille d'actions cotées dont le poids s'est renforcé. Toutefois selon les dispositions de la formule standard, le risque de concentration n'est pas corrélé aux autres risques de marché et génère donc un fort effet de diversification. Ainsi l'augmentation de 104 M€ du SCR de concentration entraîne un effet de diversification supplémentaire de 90 M€ et l'impact résiduel sur le SCR de marché net est donc fortement limité.

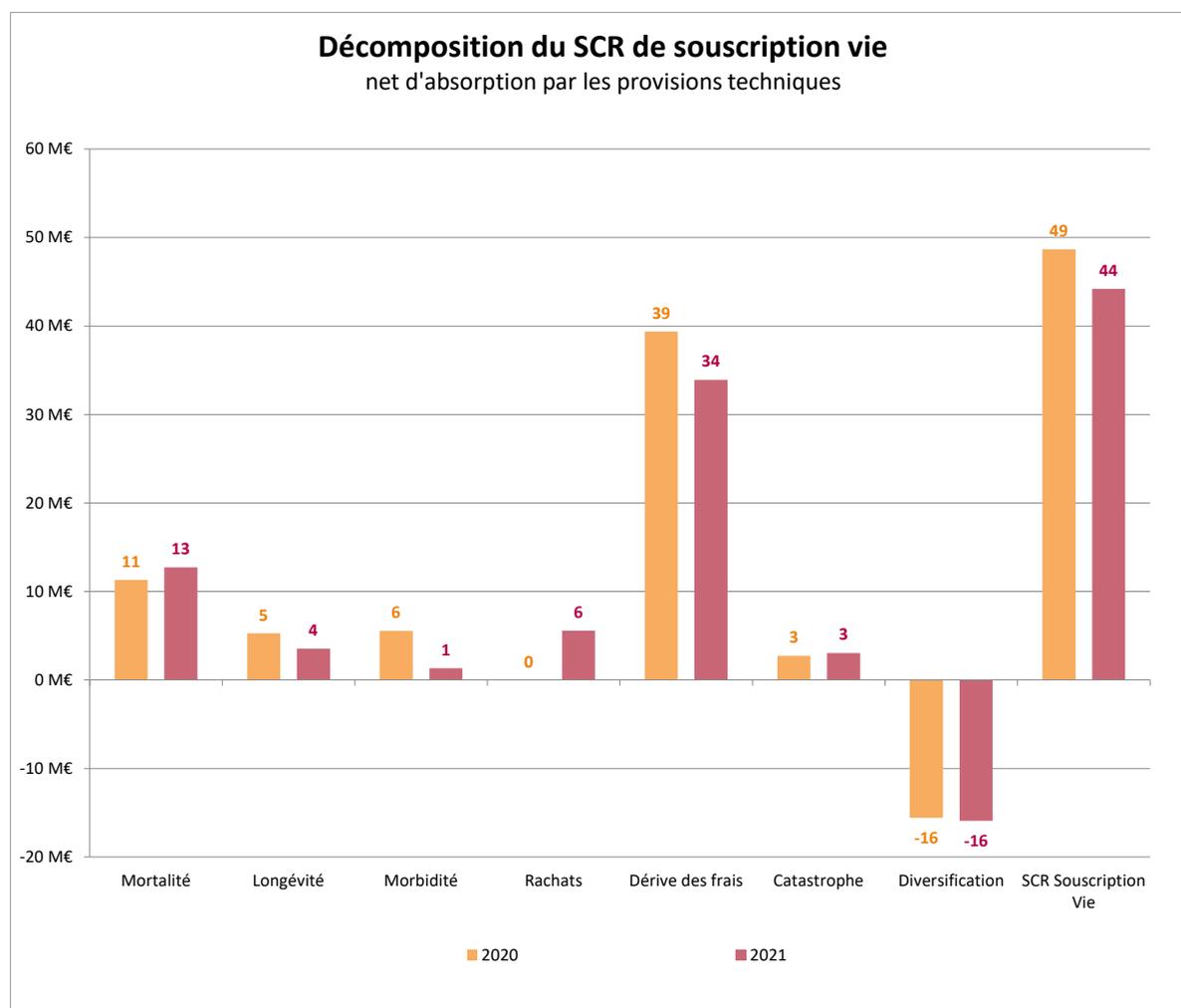
Le SCR de crédit est stable et le SCR immobilier suit la hausse de la valorisation des immeubles.

Le SCR de change augmente en raison de l'appréciation du dollar et du franc suisse contre l'euro. Cela a provoqué une hausse de la valeur de marché des titres en devise (en plus de l'effet « marché »).

Enfin la hausse de la courbe des taux entraîne une légère hausse du SCR de taux mais celui-ci demeure très limité.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 374 M€ soit +53,7%.

SCR de souscription Vie



Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)

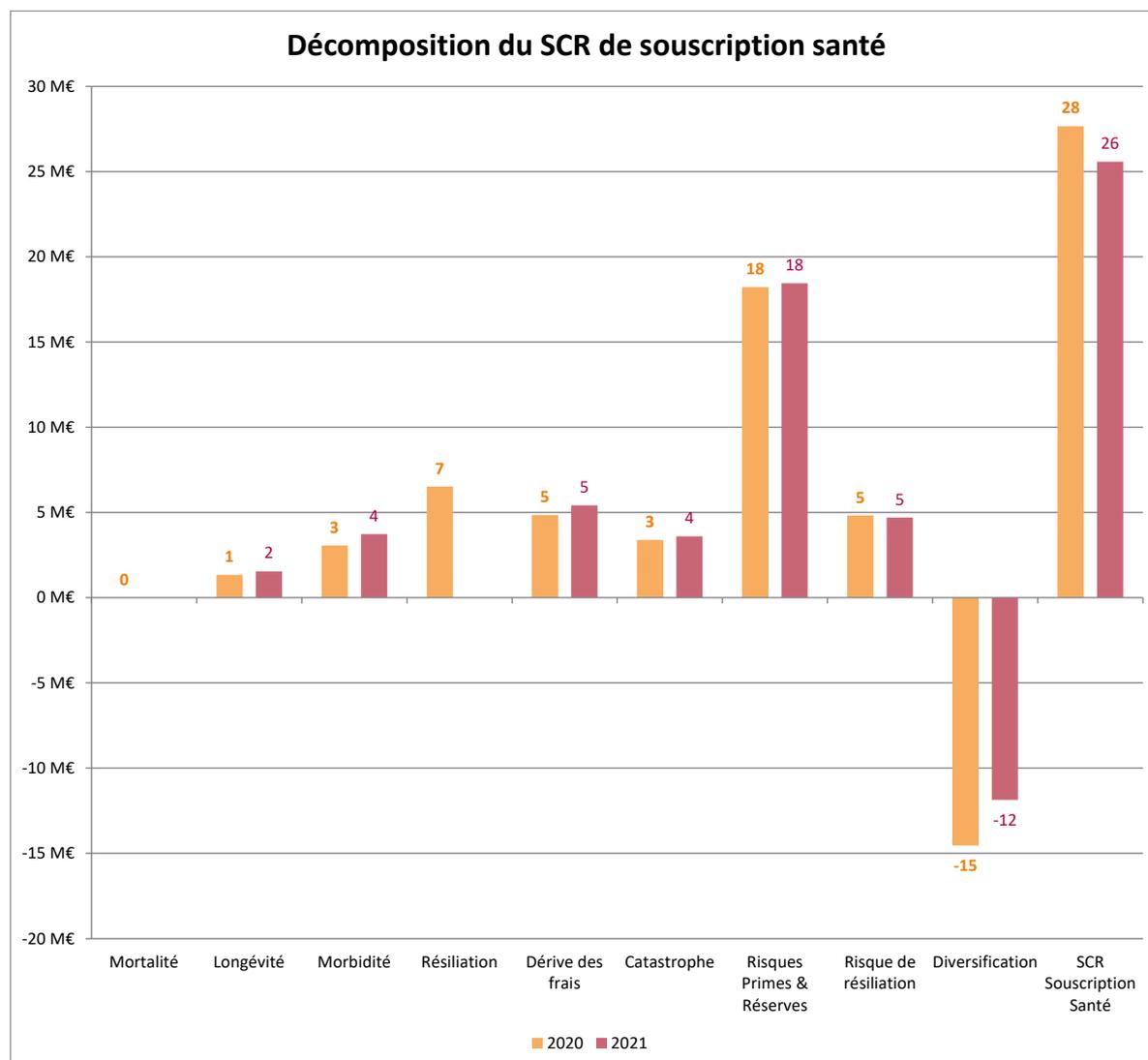
Le SCR de souscription vie diminue de 4,4 M€ entre 2020 et 2021.

La baisse la plus sensible est sur le SCR de frais (-5,5 M€). Les coûts unitaires ont augmenté entre 2020 et 2021 (cf. D.2.3), mais ils s'appliquent à une assiette plus faible (moins de contrats projetés), et surtout ils bénéficient d'une actualisation à un taux sensiblement plus élevé que l'an passé ce qui réduit l'impact du choc. Enfin, l'augmentation des plus-values latentes a, par ailleurs, permis d'augmenter l'absorption du choc par la participation aux bénéfices.

L'apparition du SCR de rachat constitue la hausse la plus sensible du SCR de souscription Vie (+5,6 M€). En ce qui concerne le choc de rachats (hausse permanente, baisse permanente, ou choc massif) : depuis la fusion des sociétés d'assurance Vie et Non Vie du Groupe en 2019, la sélection du scénario de choc à appliquer se fait au niveau de l'entité mixte. Les garanties vie des produits sont sensibles à une hausse des sorties anticipées conduisant à une perte de profits futurs et une arrivée précoce des prestations. Ainsi en 2021, l'accélération des chutes a atténué les gains liés à la hausse du taux d'actualisation et a rendu l'entreprise d'assurance du Groupe plus sensible au choc à la hausse des chutes. En outre, pour les garanties non vie (santé similaire à la vie), la meilleure sinistralité des produits emprunteurs a désensibilisé le Groupe à la baisse des chutes. Ces deux effets conduisent le Groupe à retenir le choc de rachat à la hausse.

Le SCR de morbidité diminue de 4,2 M€ entre 2020 et 2021 tandis que le choc de mortalité augmente de 1,4 M€.
L'effet de diversification est stable en montant entre 2020 et 2021, mais proportionnellement plus fort en 2021.
La présence du choc de chute dans le SCR vie permet de récupérer l'effet de diversification lié au choc de rachat.

SCR de souscription non-vie



Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en baisse.

SCR Santé SLT

Les évolutions les plus significatives entre 2020 et 2021 concernent les chocs de résiliation, morbidité et de frais.

La disparition du SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de l'apparition du SCR de rachat à la hausse dans le SCR de souscription vie (cf. ci-dessus).

Le choc de morbidité est essentiellement porté par les produits emprunteurs. L'amélioration du comportement a augmenté la population sous risque et donc l'exposition au choc de morbidité, même si le choc a été atténué par une amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité de cette offre.

Enfin la hausse du choc de frais s'explique par la hausse des coûts unitaires, en particuliers les autres charges techniques (+28%) qui ne bénéficient pas de l'atténuation par la réassurance.

SCR Santé non SLT

Le SCR Santé non SLT est en très légère hausse de 114 k€. Elle provient du SCR de primes et réserves qui augmente comme les primes attendues et les réserves de la Lob 2. Le calcul du choc est réalisé à partir d'une formule fournie par EIOPA qui pondère plus fortement les engagements en Lob 2.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe progresse légèrement de 209 k€ suivant la hausse des capitaux sous risque.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2021, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 233%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 223%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2020 s'élevait à 264% (248% hors PPB admissible).

En dépit de la hausse significative des fonds propres prudentiels (+477 M€), le ratio de couverture se replie de 31 bp. Cela traduit le fait que les fonds propres admissibles ont proportionnellement progressé de manière moins importante que le SCR. Mais si l'on considère l'excédent de fonds propres au-delà du SCR, ce surplus a bien progressé en 2021 pour s'élever à 1 105 M€ contre 907 M€ fin 2020.

Aucun manquement à l'exigence de capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2021	2020	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	4 958	5 191	-4,50%
Primes futures nettes de réassurance	26 625	38 189	-30,28%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-6 551	-9 227	-29,00%
Primes futures nettes de réassurance	48 216	43 418	11,05%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu » en 2021 . Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2020 est principalement caractérisée une hausse du BE de la Lob 2 qui s'explique par une baisse du chiffre d'affaires des portefeuilles des contrats en Lob 2 (en particulier sur les partenaires Filiassur et SP vie) et par une hausse du BE de prestations en particulier sur les produits de prévoyance PRO liée au vieillissement des portefeuille.

En 2021, le BE de la Lob 1 recule comme les PSAP santé (stabilité des PSAP santé partenaires, hausse des PSAP réseau salarié compensée par une baisse des PSAP constituée au titre de la taxe Covid).

Les primes futures nettes de réassurance évoluent fortement en corrélation avec le développement attendu des offres.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2021	2020	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	18 501	10 596	74,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	17 460	15 034	16,14%
Lob 35 - Réassurance maladie	1 261	713	76,92%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 29 « santé assimilée à la vie » et la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2020 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- Une augmentation des coûts unitaires modélisés qui contribue fortement à la hausse des BE de toutes les lob.
- Cette hausse est atténuée sur la lob 29 par l'amélioration de la sinistralité en particulier sur l'emprunteur (baisse de la fréquence d'entrée en ITT).
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée à l'évolution du portefeuille de rentiers dépendance qui s'accroît de 67 rentes (dont 39 sur le portefeuille dépendance le plus ancien).
- Le Best Estimate de la lob 35 se dégrade essentiellement suite à la hausse des coûts unitaires et au vieillissement du portefeuille. Le vieillissement du portefeuille entraîne une baisse des primes futures et dans une moindre mesure une baisse des prestations projetées. L'amélioration de la sinistralité projetée est gommée par la hausse des frais.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	18 013	17 114	5,25%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	23 796 214	19 839 516	19,94%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Ces capitaux sont très nettement réassurés. Notons qu'en 2021, les capitaux des produits emprunteurs des succursales ont été intégrés au calcul de SCR CAT.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	117 787
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 369 802
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 174 759
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	36 184
Actions	R0100	2 035 702
Actions – cotées	R0110	2 029 980
Actions – non cotées	R0120	5 723
Obligations	R0130	2 451 501
Obligations d'État	R0140	469 637
Obligations d'entreprise	R0150	1 981 864
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	604 048
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	67 606
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	30 300
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 818
Avances sur police	R0240	158
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 660
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-22 690
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-4 981
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-4 981
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-17 709
Santé similaire à la vie	R0320	15 697
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-33 406
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	30 136
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 412
Autres créances (hors assurance)	R0380	66 275
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	124 219
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	6 732 058

Passifs

Provisions techniques non-vie	R0510 346
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0
Meilleure estimation	R0540 0
Marge de risque	R0550 0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 346
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0
Meilleure estimation	R0580 -1 594
Marge de risque	R0590 1 940
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 4 008 102
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 41 153
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0
Meilleure estimation	R0630 37 221
Marge de risque	R0640 3 932
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 3 966 948
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0
Meilleure estimation	R0670 3 919 122
Marge de risque	R0680 47 827
Provisions techniques UC et indexés	R0690 30 619
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0
Meilleure estimation	R0710 30 342
Marge de risque	R0720 276
Autres provisions techniques	R0730
Passifs éventuels	R0740
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 9 328
Provisions pour retraite	R0760 6 062
Dépôts des réassureurs	R0770 31 041
Passifs d'impôts différés	R0780 434 158
Produits dérivés	R0790 0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 43 602
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 5 598
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 8 000
Autres dettes (hors assurance)	R0840 129 783
Passifs subordonnés	R0850 0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 0
Total du passif	R0900 4 706 638
Excédent d'actif sur passif	R1000 2 025 420

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	88 391	88 391		
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070	87 036	87 036		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	1 829 663	1 829 663		
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	23 559	23 559		
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	45 841	45 841		
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0260				
Total déductions	R0270				
	R0280				

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE

Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres d'autres secteurs financiers
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
Institution de retraite professionnelle
Entités non réglementées exerçant des activités financières
Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

Capital de solvabilité requis du groupe

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	1 935 690	1 935 690			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					
R0610	138 598				
R0650	13,97				
R0660	1 935 690	1 935 690			
R0680	830 233				
R0690	2,33				

Réserve de réconciliation
Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés
Autres fonds propres non disponibles

Bénéfices attendus
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060
R0700	2 025 420
R0710	
R0720	20 330
R0730	175 427
R0740	
R0750	
R0760	1 829 663
R0770	117 867
R0780	25 705
R0790	143 572

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	39 519	63 512							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	13 096	24 984							
Net	R0200	26 423	38 528							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	39 519	63 517							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	13 096	24 984							
Net	R0300	26 423	38 533							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	28 311	1 860							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	10 571	6 059							
Net	R0400	17 739	4 199							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		9 181							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		3 440							
Net	R0500		5 741							
Dépenses engagées	R0550	18 911	16 424							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110							103 031	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140							38 080	
Net	R0200							64 951	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210							103 036	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240							38 080	
Net	R0300							64 956	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310							30 170	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340							16 630	
Net	R0400							13 540	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410							9 181	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440							3 440	
Net	R0500							5 741	
Dépenses engagées	R0550							35 335	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	29 942	310 138	7 129	64 465			2 025	3 737	417 435
Part des réassureurs	R1420	13 979	1 867	-	31 995			-	-	47 841
Net	R1500	15 962	308 271	7 129	32 470			2 025	3 737	369 594
Primes acquises										
Brut	R1510	29 819	310 138	7 129	64 465			2 025	3 737	417 312
Part des réassureurs	R1520	13 979	1 867	-	31 995			-	-	47 841
Net	R1600	15 839	308 271	7 129	32 470			2 025	3 737	369 471
Charge des sinistres										
Brut	R1610	14 248	324 634	895	23 283	6 554		2 765	958	373 337
Part des réassureurs	R1620	6 316	285	-	9 457	703		-	-	16 761
Net	R1700	7 932	324 348	895	13 826	5 851		2 765	958	356 576
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	440	- 76 752	5 255	4 456	1 456		181	- 130	- 65 095
Part des réassureurs	R1720	211	566	-	42	-		-	-	819
Net	R1800	229	- 77 319	5 255	4 413	1 456		181	- 130	- 65 914
Dépenses engagées	R1900	4 850	88 226	- 8	25 512	307		824	1 427	121 138
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									121 138

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	4 039 066	-	-	6 800	-
Fonds propres de base	1 935 690	-	-	5 047	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 935 690	-	-	5 047	-
Capital de solvabilité requis	830 233	-	-	456	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	1 572 709	
Risque de défaut de la contrepartie	21 806	
Risque de souscription en vie	149 549	aucun
Risque de souscription en santé	25 576	aucun
Risque de souscription en non-vie	-	aucun
Diversification	140 043	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-	
Capital de solvabilité requis de base	1 629 598	

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	19 031
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 535 359
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 284 647
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	828 624
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	830 233

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	138 598

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	1 609
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	-

SCR global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-
Capital de solvabilité requis	830 233

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	4 – Assureur Mixte	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudentiel et de
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudentiel et de
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00001	2 - SPECIFIQUE	Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Ministère des Finances
FR	9695007R2B2QRK5NJZ80	1 - LEI	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00004	2 - SPECIFIQUE	SARGE P	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00005	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00006	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00008	2 - SPECIFIQUE	SAS DAUMALIS	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00009	2 - SPECIFIQUE	GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR	99 – Autre	Groupement foncier agricole	2 - Non mutuelle	
FR	9695001HQ5372KBGJE89	1 - LEI	ASSURONE Group	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	9695001VDW7PV0CVWS49	1 - LEI	TWINSEO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00013	2 - SPECIFIQUE	REASSUREZ-MOI	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	

Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
93,93%	100%	93,93%		1 - Dominant	93,88%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
45,77%	45,77%	45,77%		2 - Significative	45,77%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,90%	100%	96,90%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,48%	100%	99,48%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
89,75%	100%	89,75%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale